

Article 10 (SFDR)

**Publication sur le site internet d'informations
relatives aux produits financiers Article 8**

Gestion Sous Mandat (CTO et PEA)

Identifiant d'entité juridique : 969500LFTDNMONT2EP08

Périmètre : Les profils de Gestion Sous Mandat (CTO / PEA) Art8 (classification du règlement sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers dit SFDR) qui promeuvent des caractéristiques ESG et investissent dans une proportion minimum d'investissements durables de 10 % :

- *Profil CTO Horizon Moyen Terme*
- *Profil CTO 0-30*
- *Profil CTO 0-50*
- *Profil CTO 35-65*
- *Profil CTO 60-100*
- *Profil CTO International 70-100*
- *Profil PEA 70-100*

Ces profils ne disposent pas de label.

Ce produit financier a-t-il un objectif d'investissement durable ?	
<input type="checkbox"/> Oui	<input checked="" type="checkbox"/> Non
<input type="checkbox"/> Il réalisera un minimum d' investissements durables ayant un objectif environnemental : ___% <input type="checkbox"/> dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE <input type="checkbox"/> dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE	<input checked="" type="checkbox"/> Il promeut des caractéristiques environnementales et sociales (E/S) et, bien qu'il n'ait pas pour objectif l'investissement durable, il contiendra une proportion minimale de 10 % d'investissements durables <input type="checkbox"/> ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE <input checked="" type="checkbox"/> ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE <input checked="" type="checkbox"/> ayant un objectif social
<input type="checkbox"/> Il réalisera un minimum d' investissements durables ayant un objectif social : ___%	<input type="checkbox"/> Il promeut des caractéristiques E/S, mais ne réalisera pas d'investissements durables



1/ Résumé

Les profils cités ci-dessus de la Gestion Sous Mandat sont classés article 8 au regard de la Réglementation SFDR. Ils n'ont pas pour objectif l'investissement durable, mais ils s'engagent à contenir une proportion minimale de 10 % d'investissements durables.

Ces profils promeuvent une combinaison de caractéristiques environnementales ou sociales via la sélection d'OPC, d'ETF et de titres vifs. Les décisions d'investissement sont prises au travers d'un processus rigoureux qui prend en compte deux analyses complémentaires financières et extra-financières.

Les équipes de gestion s'assurent que les choix d'investissement respectent les indicateurs de durabilité définis pour chaque profil tout au long du cycle de vie grâce à différents outils internes de suivi.

Les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues sont évaluées en considérant l'application de nos politiques d'exclusions sectorielles, le suivi des controverses, l'analyse extra-financière des instruments souscrits et enfin leur conformité à la réglementation SFDR en matière d'investissement durable.

Les OPC sont évalués de manière extra-financière selon une méthodologie propriétaire basée sur une analyse quantitative et qualitative. Ainsi le niveau de durabilité du fonds est évalué avec l'attribution d'un score ESG.

Pour les OPC / ETF, Crédit Mutuel Gestion s'appuie sur les taux d'investissements durables transmis par les sociétés de gestion au travers des fichiers d'échange EET (European ESG Template). Les investissements sont définis comme durables sur la base des approches mises en œuvre par chaque société de gestion des supports sous-jacents.

Pour les titres vifs (actions, obligations), l'intégration des critères extra-financiers environnementaux, sociaux et de gouvernance repose sur un modèle d'analyse ESG propriétaire basé sur une combinaison de données en provenance de fournisseurs de données externes, portant sur les entreprises et les États. Ce modèle, construit à partir d'une quarantaine d'indicateurs extra-financiers structurés autour de 3 piliers : Environnemental, Social, Gouvernance, aboutit au calcul d'un score ESG. Le score ESG obtenu permet l'évaluation et la sélection de sociétés ou émetteurs.

Pour les titres vifs, l'évaluation du chiffre d'affaires en lien avec un ou plusieurs Objectifs de Développement Durable, ainsi que l'analyse des incidences négatives et des principaux standards sociaux sont utilisés pour qualifier la poche d'Investissement Durable du produit financier, selon une méthodologie propre à Crédit Mutuel Gestion.

Les données utilisées pour évaluer les caractéristiques d'Investissement Durable des OPC composant les profils de Gestion Sous Mandat, sont fournies par les sociétés de gestion à travers le modèle européen ESG (format EET défini par Findatex).

Les données recueillies pour évaluer la Durabilité des titres vifs proviennent de fournisseurs de données extra-financières indépendants.

Des limites aux méthodologies utilisées peuvent découler de l'hétérogénéité des données reçues, d'un délai de mise à jour de ces dernières, de l'évolution des méthodologies dans le temps ou de l'incertitude inhérente à la qualité des données externes utilisées.

Toutefois, ces limites n'influent pas sur la mesure dans laquelle les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par chaque profil sont atteintes. En l'absence de données ESG fournies par une société de gestion, l'OPC serait exclu de l'allocation.



La Banque a mis en place un outil d'alertes permettant la détection automatique de modifications et incohérences liées aux données ESG pouvant survenir lors de la mise à jour des données fournies par les producteurs pour tous les OPC référencés.

La Banque n'a pas de politique propre d'engagement et s'appuie sur l'expertise environnementale, sociale et de gouvernance des sociétés de gestion internes et externes.

Aucun indice de référence spécifique n'est utilisé pour déterminer les caractéristiques environnementales ou sociales promues par ces profils de Gestion Sous Mandat.

2/ Sans objectif d'investissement durable

Ce produit financier promeut des caractéristiques environnementales ou sociales, mais n'a pas pour objectif l'investissement durable.

3/ Caractéristiques environnementales ou sociales du produit financier

Les profils de Gestion Sous Mandat ne promeuvent pas de caractéristiques environnementales ou sociales particulières, mais une combinaison de ces dernières.

Les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par les profils de Gestion Sous Mandat sont une résultante de la stratégie d'allocation qui promeut ces caractéristiques à travers l'application d'un « socle commun de durabilité » défini par Crédit Mutuel Gestion qui s'articule autour de :

- L'application de politiques d'exclusions sectorielles ;
- L'application d'une politique de suivi des controverses ;
- L'évaluation sous l'angle extra-financier des instruments souscrits ;
- L'évaluation sous l'angle investissement durable, conformément à la réglementation SFDR.



4/ Stratégie d'investissement

La Gestion Sous Mandat s'adresse à des investisseurs en mesure d'appréhender les risques des différentes catégories d'actifs et pouvant conserver leur placement sur la durée d'investissement recommandée. Les placements sont soumis aux fluctuations des marchés financiers et comportent un risque de perte en capital d'autant plus élevé que la proportion d'actifs risqués de type actions et autres produits comme les obligations à haut rendement est importante.

Les stratégies d'investissement de chaque profil de Gestion Sous Mandat sont les suivantes :

- **Le profil CTO Horizon Moyen Terme** recherche une préservation du capital, sans garantie, avec un risque minimal, via des investissements majoritairement obligataires et monétaires. Les investissements en actifs risqués ou fortement risqués de type obligations convertibles, obligations émergentes ou obligations à haut rendement ne peuvent représenter plus de 40 % du portefeuille cumulé ;
- **Le profil CTO 0-30** recherche une valorisation peu élevée du capital avec un risque mesuré. Les investissements en actifs fortement risqués ne peuvent représenter plus de 30 % du portefeuille. Ces derniers sont de type actions et autres produits fortement risqués comme les obligations à haut rendement ;
- **Le profil CTO 0-50** recherche une valorisation moyennement élevée du capital avec un risque maîtrisé. Les investissements en actifs fortement risqués ne peuvent représenter plus de 50 % du portefeuille. Ces derniers sont de type actions et autres produits fortement risqués comme les obligations à haut rendement ;
- **Le profil CTO 35-65** recherche une valorisation élevée du capital avec un risque important. Les investissements en actifs fortement risqués représentent entre 35 % et 65 % du portefeuille. Ces derniers sont de type actions et autres produits fortement risqués comme les obligations à haut rendement ;
- **Le profil CTO 60-100** recherche une valorisation très élevée du capital avec un risque très important. Les investissements en actifs fortement risqués représentent entre 60 % et 100 % du portefeuille. Ces derniers sont de type actions et autres produits fortement risqués comme les obligations à haut rendement ;
- **Le profil CTO International 70-100** recherche une valorisation très élevée du capital avec un risque très important. Les investissements en actifs fortement risqués représentent entre 70 % et 100 % du portefeuille. Ces derniers sont de type actions et autres produits fortement risqués comme les obligations à haut rendement. Le capital est majoritairement investi en dehors de la zone euro ;
- **Le profil PEA 70-100** recherche une valorisation très élevée du capital avec un risque très important via des investissements en instruments financiers éligibles au plan d'épargne en actions. Les investissements en actifs fortement risqués représentent entre 70 % et 100 % du portefeuille. Ces derniers sont de type actions et assimilés.

Les décisions d'investissement sont prises au travers d'un processus rigoureux qui prend en compte deux analyses complémentaires financières et extra-financières

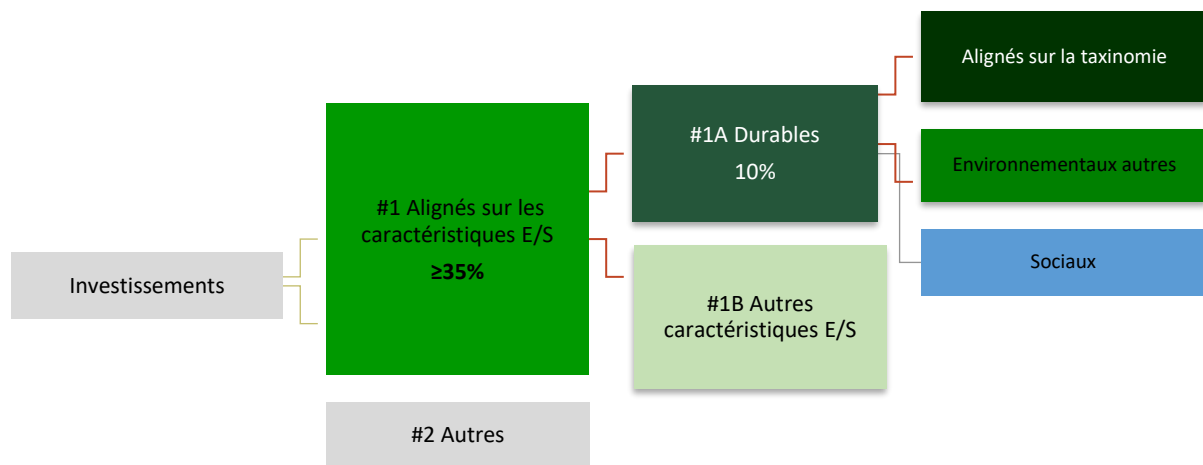
En matière de Durabilité, les profils de gestion sont dans la catégorie des produits "article 8" du Règlement SFDR. Cela signifie qu'ils promeuvent des caractéristiques environnementales et/ou sociales et que les sociétés dans lesquelles les investissements sont réalisés appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

La moyenne pondérée des investissements durables au sens de SFDR devra être en permanence supérieure ou égale à 10 %. L'allocation et le pourcentage d'investissements durables sont susceptibles d'être modifiés dans le futur en fonction des évolutions de la réglementation et des pratiques de marché.

Les trois piliers PAI (Principales Incidences Négatives) Environnement, Social et Gouvernance d'entreprise (ESG) devront être respectés.



5/ Proportion d'investissements



La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S** inclut les investissements du produit financier utilisés pour atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier.

La catégorie **#2 Autres** inclut les investissements restants du produit financier qui ne sont ni alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales ni considérés comme des investissements durables.

La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S** comprend :

- La sous-catégorie **#1A Durables** couvrant les investissements durables ayant des objectifs environnementaux ou sociaux.
- La sous-catégorie **#1B Autres caractéristiques E/S** couvrant les investissements alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales qui ne sont pas considérés comme des investissements durables.

Quelle est la proportion minimale d'investissements dans des activités transitoires et habilitantes ?

Bien que certains investissements puissent financer des activités durables sur le plan environnemental selon la taxinomie de l'Union européenne, il n'existe pas de part minimale d'investissements dans ces activités pour les profils de Gestion Sous Mandat.

Quelle est la proportion minimale d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui ne sont pas alignés sur la taxinomie de l'UE ?

Bien que certains investissements puissent financer des activités durables sur le plan environnemental selon la Taxinomie de l'Union européenne, il n'existe pas de part minimale d'investissements dans ces activités pour les profils de Gestion Sous Mandat. L'objectif d'investissement des profils de Gestion Sous Mandat vise une notion de durabilité plus large, sans distinction chiffrée entre les objectifs environnementaux et les objectifs sociaux.

Quelle est la proportion minimale d'investissements durables sur le plan social ?

Bien que certains investissements puissent financer des activités durables sur le plan social, il n'existe pas de part minimale d'investissements dans ces activités pour les profils de Gestion Sous Mandat. L'objectif d'investissement des profils de Gestion Sous Mandat vise une notion de durabilité plus large, sans distinction chiffrée entre les objectifs environnementaux et les objectifs sociaux.

Quels sont les investissements inclus dans la catégorie « #2 Autres », quelle est leur finalité et des garanties environnementales ou sociales minimales s'appliquent-elles à eux ?

La catégorie « #2 Autres » peut notamment inclure des liquidités, des fonds monétaires, des investissements dans des supports financiers détenus à des fins de diversification du portefeuille, sans finalité ou garanties environnementales ou sociales minimales.

6/ Contrôle des caractéristiques environnementales ou sociales

Les équipes de gestion s'assurent que les choix d'investissement respectent les indicateurs de durabilité définis pour chaque profil tout au long du cycle de vie grâce à différents outils internes de suivi. Des contrôles opérationnels sont également effectués pour vérifier le respect des contraintes du cahier des charges.

Des contrôles indépendants sont réalisés par la Banque via un outil d'alertes permettant la détection automatique de modifications et incohérences liées aux données ESG pouvant survenir lors de la mise à jour des données fournies par les producteurs pour tous les OPC référencés.

7/ Méthodes applicables aux caractéristiques environnementales ou sociales

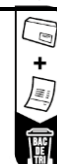
Les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par le profil du mandat sont une résultante de la stratégie d'allocation qui promeut ces caractéristiques à travers l'application d'un « socle commun de durabilité » défini par Crédit Mutuel Gestion qui s'articule autour de :

- L'application de politiques d'exclusions sectorielles ;
- L'application d'une politique de suivi des controverses ;
- L'évaluation sous l'angle extra-financier des instruments souscrits ;
- L'évaluation sous l'angle investissement durable, conformément à la réglementation SFDR.

Dès lors, la gestion du portefeuille, objet des mandats, intègre les facteurs de durabilité au sein même des décisions de sélection, d'achat et de vente des supports sous-jacents.

Les OPC / ETF investis dans les portefeuilles relèvent principalement de la classification Article 8 SFDR ou Article 9 SFDR, c'est-à-dire qui font la promotion de caractéristiques environnementales et/ou sociales, sous condition de bonne gouvernance ou ont pour objectif l'investissement durable.

Les OPC sont évalués de manière extra-financière selon une méthodologie visant à évaluer le niveau de durabilité du fonds. Cette méthodologie est basée sur une analyse quantitative et qualitative propriétaire avec un comparatif par rapport aux pairs de la même classe d'actifs complété dans la mesure du possible, par transposition, à travers le score ESG des sous-jacents selon le modèle d'analyse extra-financière propriétaire des émetteurs privés et publics.



Pour les titres vifs (actions, obligations), l'intégration des critères extra-financiers environnementaux, sociaux et de gouvernance repose sur un modèle d'analyse ESG propriétaire basé sur une combinaison de données en provenance de fournisseurs de données externes, portant sur les entreprises et les États. Ce modèle est construit à partir d'une quarantaine d'indicateurs extra-financiers structurés autour de 3 piliers : Environnemental, Social, Gouvernance. Le score ESG obtenu permet l'évaluation et la sélection de sociétés ou émetteurs dans le respect des caractéristiques environnementales et sociales recherchées par le produit financier.

L'approche pour les entités d'origine publique, émettrices de titres financiers, présente des similitudes d'analyse avec celle retenue pour les entreprises tout en adaptant les critères de sélectivité. La contribution aux Objectifs de Développement Durable est analysée au travers du SDG Index publié dans le Sustainable Development Report annuellement.

L'indicateur officiel d'atteinte des objectifs fixés est le poids moyen pondéré d'Investissement Durable au sens de SFDR (article 2.17). Il doit être en permanence supérieur ou égal à 10 %.

Pour les titres vifs, l'évaluation du chiffre d'affaires en lien avec un ou plusieurs Objectifs de Développement Durable, ainsi que l'analyse des incidences négatives et des principaux standards sociaux sont utilisés pour qualifier la poche d'Investissement Durable du produit financier, selon une méthodologie propre à Crédit Mutuel Gestion.

Pour les OPC et ETF, Crédit Mutuel Gestion s'appuie sur les taux d'investissements durables transmis par les sociétés de gestion au travers des fichiers d'échange EET (European ESG Template). Les investissements sont définis comme durables sur la base des approches mises en œuvre par chaque société de gestion des supports sous-jacents. La définition d'un actif durable peut ainsi varier en fonction des sociétés de gestion, suivant la nature de leurs activités, leurs choix méthodologiques ou les sources de données.

L'ensemble des approches sont amenées à progresser et à s'affiner en fonction des données disponibles et de l'évolution de nos modèles internes.

Le détail des politiques sectorielles et de suivi des controverses est disponible sur le site internet de Crédit Mutuel Asset Management.

8/ Sources et traitement des données

Pour les OPC composant les profils de Gestion Sous Mandat, la Banque s'appuie sur l'ensemble des données concernant les caractéristiques d'Investissement Durable fournies par les sociétés de gestion.

Ces données sont fournies via un fichier standardisé européen (format EET = European ESG Template) défini par Findatex), à savoir :

- Le pourcentage d'investissement durable selon le règlement SFDR ;
- Le pourcentage d'investissements durables alignés avec le règlement Taxonomie (sur le plan environnemental) ;
- La prise en compte ou non prise en compte des principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité (PAI).

Pour les titres vifs (actions, obligations), les données utilisées par Crédit Mutuel Alliance Fédérale pour évaluer la durabilité des instruments financiers proviennent de fournisseurs de données extra financières indépendants.



9/ Limites aux méthodes et aux données

Les limites des méthodologies et des données peuvent découler, entre autres :

- de l'hétérogénéité des données, reçues par les différentes sociétés de gestion, relatives à la qualification d'investissement durable et/ou par les différents prestataires externes ;
- de l'existence d'un délai entre la mise à jour des données producteurs et la prise en compte dans les profils ;
- de l'évolution des méthodologies dans le temps pouvant limiter la comparabilité des données ;
- de l'incertitude inhérente à la qualité des données externes utilisées.

Toutefois, ces limites n'influent pas sur la mesure dans laquelle les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par chaque profil sont atteintes. Ces profils sont composés d'OPC qui disposent actuellement de données ESG, en l'absence de données par une société de gestion, l'OPC serait exclu de l'univers d'investissement.

10/ Diligence raisonnable

La Banque a mis en place un outil d'alertes permettant la détection automatique de modifications et incohérences liées aux données ESG pouvant survenir lors de la mise à jour des données fournies par les producteurs pour tous les OPC référencés.

11/ Politiques d'engagement

La Banque n'a pas de politique propre d'engagement et s'appuie sur l'expertise environnementale, sociale et de gouvernance des sociétés de gestion internes et externes.

12/ Indice de référence désigné

Un indice spécifique a-t-il été désigné comme indice de référence pour déterminer si ce produit financier est aligné sur les caractéristiques environnementales et/ou sociales qu'il promet ?

OUI

NON

